

Si N. Miller refuse d'accepter la traite, c'est-à-dire de s'engager à la payer à l'échéance, dans le langage commercial du pays on dit que cette traite a été déshonorée et E. Nolin est tenu d'en notifier immédiatement l'Elève ; sans cette notification, ce dernier sera libéré de toute obligation à l'égard d'E. Nolin.

Si l'Elève veut bien examiner la traite ci-dessus, il constatera qu'elle renferme trois noms :

1^o Le premier est le nom de la personne qui parle ou ordonne ; c'est le nom du **Tireur** de la traite ; le *tireur* d'une traite est tenu de la payer si la personne à laquelle il a ordonné de payer fait défaut ; en un mot il cautionne pour cette personne. Dans ce cas, l'Elève est le *tireur* ; si N. Miller fait défaut, l'Elève sera tenu de payer. Le nom du *tireur* est mis au bas de la traite à droite.

2^o Le deuxième est le nom de la personne à qui l'on parle,—qui est invitée à payer ; c'est le nom du **Tiré** ; dans ce cas N. Miller est le *tiré* ; le nom du *tiré* précédé du mot *à* est mis au bas de la traite à gauche. **Pour le tiré, LA TRAITE EST UN EFFET À PAYER. (Billet payable).**

3^o Le troisième est le nom de la personne de qui l'on parle,—de la personne à laquelle le montant de la traite est payable ; c'est celui du **preneur** ou **bénéficiaire** ; dans ce cas, E. Nolin est le *bénéficiaire* ; le nom du *bénéficiaire* se trouve dans le *corps* de la traite ; **pour le bénéficiaire, LA TRAITE EST UN EFFET À RECEVOIR. (Billet recevable).**

En résumé, une **traite** est donc un écrit par lequel une personne, appelée *tireur*, ordonne à une *deuxième* personne, appelée *tiré*, de payer dans un temps déterminé une somme d'argent à une *tierce* personne, appelée *bénéficiaire*.

Note. Dans le langage commercial on dit que le *Tireur* a tiré sur le *Tiré*, ou encore que le *Tireur* a fait traite sur le *Tiré* ; ainsi l'Elève dirait en parlant de la traite ci-dessus : "J'ai tiré sur N. Miller à l'ordre d'E. Nolin, etc." ou "j'ai fait traite sur N. Miller à l'ordre d'E. Nolin, etc. ;" N. Miller, s'il a accepté la traite, dirait : "J'ai accepté la traite de l'Elève à l'ordre d'E. Nolin, etc."

La règle suivante permet de déterminer, sans difficulté, quels sont les comptes qu'il faut dé-

biter ou créditer en faisant les écritures d'opérations où il est question de traites.

RÈGLE.—1. Trouvez d'abord la réponse aux questions suivantes : Suis-je le *bénéficiaire* ? Suis-je le *tiré* ? Suis-je le *tireur* ? En d'autres termes, dois-je recevoir le montant porté sur cette traite ? Dois-je payer ce montant ? Ai-je cautionné pour celui qui doit payer ?

2. Si je suis le *bénéficiaire*, cette traite est un *effet à recevoir (billet recevable)* pour moi et je dois faire les écritures d'après les règles données au sujet des *Effets à Recevoir*.

Exemple 1. Je vends à R. Lenoir, des mûises pour \$50 ; je reçois en paiement la traite suivante sur E. Leblanc :

TRAITE À UN MOIS

50^{xx}/₁₀₀ Québec, 1 juin 1895.

A un mois de cette date, veuillez payer à l'ordre de l'Elève, cinquante piastres, pour valeur reçue, dont vous débiterez mon compte.

R. Lenoir.

à E. Leblanc.

Pour l'élève cette traite est un *effet à recevoir* ; il débitera le compte d'**Effets à Recevoir** et il créditera le compte de *Mûises*.

Exemple 2. P. Richard me doit \$75 ; il me donne la traite suivante en paiement :

TRAITE À SOIXANTE JOURS

75^{xx}/₁₀₀ Québec, 2 juin 1895.

A soixante jours de cette date, veuillez payer à l'ordre de l'Elève, soixante-quinze ^{xx}/₁₀₀ piastres, pour valeur reçue, dont vous débiterez mon compte.

P. Richard.

à L. Joseph.

Pour l'élève cette traite est un *effet à recevoir* ; il débitera le compte d'**Effets à Recevoir** et il créditera P. Richard.

Exemple 3. Un mois et trois jours après le 1^{er} juin, E. Leblanc (voir Ex. 1) donne \$50 en argent à l'Elève, qui rend à E. Leblanc la traite qu'E. Leblanc avait acceptée. L'Elève débitera la *Caisse* et il créditera le compte d'**Effets à recevoir**.

Exemple 4. Soixante-trois jours après le 2^e juin, (voir Ex. 2) L. Joseph donne \$75 à l'Elève, et l'Elève rend à L. Joseph la traite que celui-ci avait acceptée. L'Elève débitera la *Caisse* et il créditera le compte d'**Effets à recevoir**.